



COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél 04 72 76 01 17
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 28 janvier 2019

1/ CLASSEMENTS DE TERRAINS

Ci-dessous, les classements et tous les dossiers en cours de traitement à la ligue ou à la fédération, suite aux visites réalisées par le district.

Saint Martin en Haut Stade municipal. Terrain classé 5SYE.

Lamure Sur Azergues Stade JOHANES DUMAS. Classement initial 5SYE ; en attente des tests de qualités sportives.

Saint Genis Les Ollières Stade LOUISON BOBET. Terrain classé 5SYE.

Pomeys Stade de la NEYLIERE. Dossier en cours d'instruction à la commission fédérale (réunion du 29 janvier 2019) pour classement au niveau 4. Travaux demandés par CRTIS réalisés. Dérogation ligue dans l'attente du classement.

Francheville. Terrains François ANNAT 1 et 2. Terrains classés 5SYE et Foot A11SYE. A la fin des travaux « Club house et vestiaires », le terrain honneur sera classé 4SYE ».

Lyon Duchère. Stade Balmont. Classé travaux jusqu'au 1/07/2019. Les travaux ont été validés par la FFF ; en juillet 2019, le terrain retrouvera son niveau de classement 3.

Chatillon d'Azergues. Terrains Lac 1 et 2. Terrains classés 5 et Foot A11S.

Visites programmées en février. Grenay et Limonest.

2/ SUBVENTIONS FAFA

2.1/ Article revue « Terrains de sports ».

La commission des terrains fait l'objet d'un article dans le cadre de la **revue terrain de sports**. Voici un extrait.

« **Question du journaliste.** Désormais les collectivités vous consultent automatiquement ? **Réponse.** Ce n'est pas encore systématique ; aussi, à partir de la saison 2017/2018, afin d'inciter les municipalités à nous consulter en amont de leurs projets, les demandes de subventions FAFA équipements doivent être instruites avec des avis préalables favorables, validés par les commissions régionale et fédérale.

Ainsi, tout le monde est gagnant ; nous nous assurons que les projets sont éligibles et conformes. Si la procédure est bien appliquée, la gestion du dossier FAFA est ainsi optimisée et surtout **les objectifs fixés sont atteints** ».

A ce jour, la commission des terrains est très sollicitée ; c'est très bien ; les témoignages des mairies et des clubs le démontrent bien ; alors, **il serait bien que la consultation devienne systématique**. Noter que lorsque les projets sont complexes, c'est encore plus nécessaire et nous ne manquons pas de faire appel à la commission des terrains de la ligue LAURA pour avis.

2.2/ FAFA Equipement.

Plus précisément ; l'instruction des dossiers de demandes de subvention concernant les terrains nécessitent des avis préalables terrains et éclairages. Par conséquent, les municipalités doivent nous consulter au minimum 4 mois avant le début des travaux, afin de réaliser les demandes d'avis préalables. Sans avis préalables favorables, les dossiers seront rejetés.

Rappel. Les subventions accordées par le conseil régional Auvergne Rhône Alpes ne sont éligibles que par validation initiale d'une subvention FAFA.

Trois dossiers FAFA ont déjà été validés pour l'enveloppe 2018/2019:

- * Saint Cyr au Mont d'Or. Dossier club house.
- * Saint Cyr au Mont d'Or. Dossier vestiaires.
- * Saint Genis les Ollières. Dossier terrain.

Un dossier a été présenté à la ligue.

- * Chaponnay. Dossier éclairage.

Une demande de dossier a été présentée au district.

- * Saint Symphorien d'Ozon. Dossier éclairage.



2.3/ Fafa Transports.

Deux dossiers transports ont été présentés à la ligue. Deux minibus pour DECINES CHASSIEU.

Le district a encore la possibilité de traiter une demande de plus.

Sans demande à court terme, la somme sera remise dans le pot commun de la ligue.

Avis aux clubs : faire très vite si vous avez un projet. Rappel : la subvention Fafa peut aller jusqu'à **12000€**.

|| → 3/ ECLAIRAGES

Lyon 5^{ème}. Alexandre MORIN. Confirmé E5. OK district.

Lyon 9^{ème}. Les deux amants. Changement de niveau E11. Ok district. Prévoir réglage des projecteurs.

|| → 4/ GYMNASE

Lozanne. Salle des sports. NNI 691210001. Classé Futsal niveau 4.